

CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ

UN SERVICE DE PROXIMITÉ POUR UNE POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE EFFICACE

Face à l'augmentation régulière du coût des énergies et aux défis climatiques actuels, maîtriser sa consommation énergétique est devenu un enjeu majeur pour les collectivités.

Si la plupart souhaitent s'engager dans cette démarche, elles manquent parfois de moyens humains et financiers pour y parvenir. C'est dans ce contexte que Territoire d'énergie 90 propose aux communes du département un dispositif d'accompagnement personnalisé et reconnu : le Conseil en Energie Partagé (CEP).

Il a pour vocation d'accompagner les communes à élaborer une politique énergétique autour de la rénovation de leur patrimoine (bâtiments et éclairage public) et des énergies renouvelables. Le CEP fournit un conseil objectif, indépendant et sur mesure.

Cette mission s'inscrit dans l'engagement de Territoire d'énergie 90 à ancrer notre département dans la transition énergétique et à mobiliser l'emploi local.



EXPERTISE



ÉCONOMIE



EFFICACITÉ



NEUTRALITÉ

LE CONTEXTE

➔ Un défi pour les collectivités

Etant consommatrices, distributrices voir productrices d'énergie, toutes les collectivités ont un **rôle à jouer dans la transition énergétique**. Elles se doivent de répondre aux défis énergétiques et climatiques et d'adopter une **conduite exemplaire**.

En parallèle, elles font face à des coupes budgétaires importantes et doivent **réduire leurs dépenses**.

LE CEP, C'EST QUOI ?

➔ Accompagner les élus

Créé par l'ADEME, le "Conseil en Énergie Partagé" est un **service de proximité** qui consiste à partager et **mutualiser les compétences en énergie** d'un technicien spécialisé.

Il s'adresse aux **collectivités** de moins de 10 000 habitants qui ne disposent **pas de ressources** humaines et financières **suffisantes** en interne.

LES OBJECTIFS

➔ Optimiser ses consommations

Le CEP propose à ses adhérents un service sur mesure, avec la mise en œuvre d'**actions efficaces et rentables pour réduire leurs consommations d'énergie** tout en améliorant le confort de ses usagers.

➔ Valoriser son patrimoine

Aider chaque commune à **maîtriser ses dépenses énergétiques** et à élaborer une stratégie de **rénovation** de son patrimoine, mais aussi une stratégie de **développement des énergies renouvelables**, les deux allant de pair.

➔ Anticiper les évolutions

Le CEP met en réseau élus et personnel technique. De manière régulière, il les invite à des visites de travaux exemplaires et leur **assure une veille réglementaire et financière**.

CONTACT

Interlocuteur 

Valentin BOILLON
vboillon@territoiredenergie90.fr
Tél. 03.39.03.43.29

CHIFFRES CLÉS DES DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES COMMUNALES*



76%
Bâtiments



18%
Éclairage public



5%
Budget de
fonctionnement



50€
Par habitant/an

COMMENT ADHÉRER ?

Signature d'une convention entre la commune et Territoire d'énergie 90 pour une durée de 3 ans reconductible.

COMBIEN ÇA COÛTE ?

Un **coût maîtrisé** et compensé par des **économies générées** :

- commune - 2000 habitants : **0,70€/habitant/an.**
- commune + 2000 habitants : **1€/habitant/an.**

En
partenariat
avec



MISSION EN 4 ÉTAPES ET ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ



INVENTAIRE ET BILAN ÉNERGÉTIQUE

- > **Adhésion** au service **soumise à cotisation** : signature d'une convention avec Territoire d'énergie 90.
- > Réalisation d'un **état des lieux du patrimoine** communal (bâtiments et éclairage public) se basant sur une visite terrain et sur l'analyse des factures d'énergie des 3 dernières années.
- > **Analyse** du comportement énergétique de la commune.
- > Réalisation de relevés de terrain : thermographie, campagne de mesure de température, de CO2.
- > Identification des gisements potentiels d'**économies et des actions possibles**.



PASSER À L'ACTION

- > **Engagement de la commune** vers les solutions proposées :
 - actions à court terme : programmation de l'éclairage, régularisation du chauffage, optimisation tarifaire des contrats de fourniture d'énergies.
 - actions à moyen terme : travaux d'isolation, remplacement des systèmes de chauffage.
 - actions complémentaires : projet d'énergies renouvelables et d'électromobilité (bornes de recharge).
- > **Intervention adaptée aux besoins et moyens** de la commune : plan de financement et plan d'actions sur mesure, soutien dans leur mise en œuvre.



ACCOMPAGNER ET VALORISER VOTRE PATRIMOINE

- > Soutien dans l'ensemble des démarches :
 - **accompagnement, aide aux montage de dossiers**, rédaction de cahiers des charges, analyse des offres, suivi ponctuel des chantiers...
 - informations régulières sur les aides en vigueur : subventions, prêts bonifiés, certificats d'économie d'énergie (C2E)...
 - suivi et **optimisation des performances** post-travaux, évaluation des retours sur investissements.
- > **Suivi énergétique** sur 3 ans de l'ensemble du patrimoine.



ANIMER ET SENSIBILISER

- > Information, **animation** et sensibilisation des élus et du personnel communal.
- > **Sensibilisation** des usagers des bâtiments aux enjeux de la transition énergétique.
- > **Valorisation** des actions auprès du grand public.



Syndicat Intercommunal d'Énergies du Territoire de Belfort
Avenue de la gare TGV - La Jonxion 1 - Tour 5 - 90400 MEROUX-MOVAL
contact@territoiredenergie90.fr
Tél. 03.39.03.43.25

www.territoiredenergie90.fr

CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ

UN SERVICE DE PROXIMITÉ POUR UNE POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE EFFICACE

Face à l'augmentation régulière du coût des énergies et aux défis climatiques actuels, maîtriser sa consommation énergétique est devenu un enjeu majeur pour les collectivités.

Si la plupart souhaitent s'engager dans cette démarche, elles manquent parfois de moyens humains et financiers pour y parvenir. C'est dans ce contexte que Territoire d'énergie 90 propose aux communes du département un dispositif d'accompagnement personnalisé et reconnu : le Conseil en Energie Partagé (CEP).

Il a pour vocation d'accompagner les communes à élaborer une politique énergétique autour de la rénovation de leur patrimoine (bâtiments et éclairage public) et des énergies renouvelables. Le CEP fournit un conseil objectif, indépendant et sur mesure.

Cette mission s'inscrit dans l'engagement de Territoire d'énergie 90 à ancrer notre département dans la transition énergétique et à mobiliser l'emploi local.



EXPERTISE



ÉCONOMIE



EFFICACITÉ



NEUTRALITÉ

LE CONTEXTE

➔ Un défi pour les collectivités

Etant consommatrices, distributrices voir productrices d'énergie, toutes les collectivités ont un **rôle à jouer dans la transition énergétique**. Elles se doivent de répondre aux défis énergétiques et climatiques et d'adopter une **conduite exemplaire**.

En parallèle, elles font face à des coupes budgétaires importantes et doivent **réduire leurs dépenses**.

LE CEP, C'EST QUOI ?

➔ Accompagner les élus

Créé par l'ADEME, le "Conseil en Énergie Partagé" est un **service de proximité** qui consiste à partager et **mutualiser les compétences en énergie** d'un technicien spécialisé.

Il s'adresse aux **collectivités** de moins de 10 000 habitants qui ne disposent **pas de ressources** humaines et financières **suffisantes** en interne.

LES OBJECTIFS

➔ Optimiser ses consommations

Le CEP propose à ses adhérents un service sur mesure, avec la mise en œuvre d'**actions efficaces et rentables pour réduire leurs consommations d'énergie** tout en améliorant le confort de ses usagers.

➔ Valoriser son patrimoine

Aider chaque commune à **maîtriser ses dépenses énergétiques** et à élaborer une stratégie de **rénovation** de son patrimoine, mais aussi une stratégie de **développement des énergies renouvelables**, les deux allant de pair.

➔ Anticiper les évolutions

Le CEP met en réseau élus et personnel technique. De manière régulière, il les invite à des visites de travaux exemplaires et leur **assure une veille réglementaire et financière**.

CONTACT

Interlocuteur 

Valentin BOILLON
vboillon@territoiredenergie90.fr
Tél. 03.39.03.43.29

CHIFFRES CLÉS DES DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES COMMUNALES*



76%
Bâtiments



18%
Éclairage public



5%
Budget de
fonctionnement



50€
Par habitant/an

COMMENT ADHÉRER ?

Signature d'une convention entre la commune et Territoire d'énergie 90 pour une durée de 3 ans reconductible.

COMBIEN ÇA COÛTE ?

Un **coût maîtrisé** et compensé par des **économies générées** :

- commune - 2000 habitants : **0,70€/habitant/an.**
- commune + 2000 habitants : **1€/habitant/an.**

En
partenariat
avec



MISSION EN 4 ÉTAPES ET ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ



INVENTAIRE ET BILAN ÉNERGÉTIQUE

- > **Adhésion** au service **soumise à cotisation** : signature d'une convention avec Territoire d'énergie 90.
- > Réalisation d'un **état des lieux du patrimoine** communal (bâtiments et éclairage public) se basant sur une visite terrain et sur l'analyse des factures d'énergie des 3 dernières années.
- > **Analyse** du comportement énergétique de la commune.
- > Réalisation de relevés de terrain : thermographie, campagne de mesure de température, de CO2.
- > Identification des gisements potentiels d'**économies et des actions possibles**.



PASSER À L'ACTION

- > **Engagement de la commune** vers les solutions proposées :
 - actions à court terme : programmation de l'éclairage, régularisation du chauffage, optimisation tarifaire des contrats de fourniture d'énergies.
 - actions à moyen terme : travaux d'isolation, remplacement des systèmes de chauffage.
 - actions complémentaires : projet d'énergies renouvelables et d'électromobilité (bornes de recharge).
- > **Intervention adaptée aux besoins et moyens** de la commune : plan de financement et plan d'actions sur mesure, soutien dans leur mise en œuvre.



ACCOMPAGNER ET VALORISER VOTRE PATRIMOINE

- > Soutien dans l'ensemble des démarches :
 - **accompagnement, aide aux montage de dossiers**, rédaction de cahiers des charges, analyse des offres, suivi ponctuel des chantiers...
 - informations régulières sur les aides en vigueur : subventions, prêts bonifiés, certificats d'économie d'énergie (C2E)...
 - suivi et **optimisation des performances** post-travaux, évaluation des retours sur investissements.
- > **Suivi énergétique** sur 3 ans de l'ensemble du patrimoine.



ANIMER ET SENSIBILISER

- > Information, **animation** et sensibilisation des élus et du personnel communal.
- > **Sensibilisation** des usagers des bâtiments aux enjeux de la transition énergétique.
- > **Valorisation** des actions auprès du grand public.



Syndicat Intercommunal d'Énergies du Territoire de Belfort
Avenue de la gare TGV - La Jonxion 1 - Tour 5 - 90400 MEROUX-MOVAL
contact@territoiredenergie90.fr
Tél. 03.39.03.43.25

www.territoiredenergie90.fr

CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ

UN SERVICE DE PROXIMITÉ POUR UNE POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE EFFICACE

Face à l'augmentation régulière du coût des énergies et aux défis climatiques actuels, maîtriser sa consommation énergétique est devenu un enjeu majeur pour les collectivités.

Si la plupart souhaitent s'engager dans cette démarche, elles manquent parfois de moyens humains et financiers pour y parvenir. C'est dans ce contexte que Territoire d'énergie 90 propose aux communes du département un dispositif d'accompagnement personnalisé et reconnu : le Conseil en Energie Partagé (CEP).

Il a pour vocation d'accompagner les communes à élaborer une politique énergétique autour de la rénovation de leur patrimoine (bâtiments et éclairage public) et des énergies renouvelables. Le CEP fournit un conseil objectif, indépendant et sur mesure.

Cette mission s'inscrit dans l'engagement de Territoire d'énergie 90 à ancrer notre département dans la transition énergétique et à mobiliser l'emploi local.



EXPERTISE



ÉCONOMIE



EFFICACITÉ



NEUTRALITÉ

LE CONTEXTE

➔ Un défi pour les collectivités

Etant consommatrices, distributrices voir productrices d'énergie, toutes les collectivités ont un **rôle à jouer dans la transition énergétique**. Elles se doivent de répondre aux défis énergétiques et climatiques et d'adopter une **conduite exemplaire**.

En parallèle, elles font face à des coupes budgétaires importantes et doivent **réduire leurs dépenses**.

LE CEP, C'EST QUOI ?

➔ Accompagner les élus

Créé par l'ADEME, le "Conseil en Énergie Partagé" est un **service de proximité** qui consiste à partager et **mutualiser les compétences en énergie** d'un technicien spécialisé.

Il s'adresse aux **collectivités** de moins de 10 000 habitants qui ne disposent **pas de ressources** humaines et financières **suffisantes** en interne.

LES OBJECTIFS

➔ Optimiser ses consommations

Le CEP propose à ses adhérents un service sur mesure, avec la mise en œuvre d'**actions efficaces et rentables pour réduire leurs consommations d'énergie** tout en améliorant le confort de ses usagers.

➔ Valoriser son patrimoine

Aider chaque commune à **maîtriser ses dépenses énergétiques** et à élaborer une stratégie de **rénovation** de son patrimoine, mais aussi une stratégie de **développement des énergies renouvelables**, les deux allant de pair.

➔ Anticiper les évolutions

Le CEP met en réseau élus et personnel technique. De manière régulière, il les invite à des visites de travaux exemplaires et leur **assure une veille réglementaire et financière**.

CONTACT

Interlocuteur 

Valentin BOILLON
vboillon@territoiredenergie90.fr
Tél. 03.39.03.43.29

CHIFFRES CLÉS DES DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES COMMUNALES*



76%
Bâtiments



18%
Éclairage public



5%
Budget de
fonctionnement



50€
Par habitant/an

COMMENT ADHÉRER ?

Signature d'une convention entre la commune et Territoire d'énergie 90 pour une durée de 3 ans reconductible.

COMBIEN ÇA COÛTE ?

Un **coût maîtrisé** et compensé par des **économies générées** :

- commune - 2000 habitants : **0,70€/habitant/an.**
- commune + 2000 habitants : **1€/habitant/an.**

En
partenariat
avec



MISSION EN 4 ÉTAPES ET ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ



INVENTAIRE ET BILAN ÉNERGÉTIQUE

- > **Adhésion** au service **soumise à cotisation** : signature d'une convention avec Territoire d'énergie 90.
- > Réalisation d'un **état des lieux du patrimoine** communal (bâtiments et éclairage public) se basant sur une visite terrain et sur l'analyse des factures d'énergie des 3 dernières années.
- > **Analyse** du comportement énergétique de la commune.
- > Réalisation de relevés de terrain : thermographie, campagne de mesure de température, de CO2.
- > Identification des gisements potentiels d'**économies et des actions possibles**.



PASSER À L'ACTION

- > **Engagement de la commune** vers les solutions proposées :
 - actions à court terme : programmation de l'éclairage, régularisation du chauffage, optimisation tarifaire des contrats de fourniture d'énergies.
 - actions à moyen terme : travaux d'isolation, remplacement des systèmes de chauffage.
 - actions complémentaires : projet d'énergies renouvelables et d'électromobilité (bornes de recharge).
- > **Intervention adaptée aux besoins et moyens** de la commune : plan de financement et plan d'actions sur mesure, soutien dans leur mise en œuvre.



ACCOMPAGNER ET VALORISER VOTRE PATRIMOINE

- > Soutien dans l'ensemble des démarches :
 - **accompagnement, aide aux montage de dossiers**, rédaction de cahiers des charges, analyse des offres, suivi ponctuel des chantiers...
 - informations régulières sur les aides en vigueur : subventions, prêts bonifiés, certificats d'économie d'énergie (C2E)...
 - suivi et **optimisation des performances** post-travaux, évaluation des retours sur investissements.
- > **Suivi énergétique** sur 3 ans de l'ensemble du patrimoine.



ANIMER ET SENSIBILISER

- > Information, **animation** et sensibilisation des élus et du personnel communal.
- > **Sensibilisation** des usagers des bâtiments aux enjeux de la transition énergétique.
- > **Valorisation** des actions auprès du grand public.



Syndicat Intercommunal d'Énergies du Territoire de Belfort
Avenue de la gare TGV - La Jonxion 1 - Tour 5 - 90400 MEROUX-MOVAL
contact@territoiredenergie90.fr
Tél. 03.39.03.43.25

www.territoiredenergie90.fr

CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ

UN SERVICE DE PROXIMITÉ POUR UNE POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE EFFICACE

Face à l'augmentation régulière du coût des énergies et aux défis climatiques actuels, maîtriser sa consommation énergétique est devenu un enjeu majeur pour les collectivités.

Si la plupart souhaitent s'engager dans cette démarche, elles manquent parfois de moyens humains et financiers pour y parvenir. C'est dans ce contexte que Territoire d'énergie 90 propose aux communes du département un dispositif d'accompagnement personnalisé et reconnu : le Conseil en Energie Partagé (CEP).

Il a pour vocation d'accompagner les communes à élaborer une politique énergétique autour de la rénovation de leur patrimoine (bâtiments et éclairage public) et des énergies renouvelables. Le CEP fournit un conseil objectif, indépendant et sur mesure.

Cette mission s'inscrit dans l'engagement de Territoire d'énergie 90 à ancrer notre département dans la transition énergétique et à mobiliser l'emploi local.



EXPERTISE



ÉCONOMIE



EFFICACITÉ



NEUTRALITÉ

LE CONTEXTE

➔ Un défi pour les collectivités

Etant consommatrices, distributrices voir productrices d'énergie, toutes les collectivités ont un **rôle à jouer dans la transition énergétique**. Elles se doivent de répondre aux défis énergétiques et climatiques et d'adopter une **conduite exemplaire**.

En parallèle, elles font face à des coupes budgétaires importantes et doivent **réduire leurs dépenses**.

LE CEP, C'EST QUOI ?

➔ Accompagner les élus

Créé par l'ADEME, le "Conseil en Énergie Partagé" est un **service de proximité** qui consiste à partager et **mutualiser les compétences en énergie** d'un technicien spécialisé.

Il s'adresse aux **collectivités** de moins de 10 000 habitants qui ne disposent **pas de ressources** humaines et financières **suffisantes** en interne.

LES OBJECTIFS

➔ Optimiser ses consommations

Le CEP propose à ses adhérents un service sur mesure, avec la mise en œuvre d'**actions efficaces et rentables pour réduire leurs consommations d'énergie** tout en améliorant le confort de ses usagers.

➔ Valoriser son patrimoine

Aider chaque commune à **maîtriser ses dépenses énergétiques** et à élaborer une stratégie de **rénovation** de son patrimoine, mais aussi une stratégie de **développement des énergies renouvelables**, les deux allant de pair.

➔ Anticiper les évolutions

Le CEP met en réseau élus et personnel technique. De manière régulière, il les invite à des visites de travaux exemplaires et leur **assure une veille réglementaire et financière**.

CONTACT

Interlocuteur 

Valentin BOILLON
vboillon@territoiredenergie90.fr
Tél. 03.39.03.43.29

CHIFFRES CLÉS DES DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES COMMUNALES*



76%
Bâtiments



18%
Éclairage public



5%
Budget de
fonctionnement



50€
Par habitant/an

COMMENT ADHÉRER ?

Signature d'une convention entre la commune et Territoire d'énergie 90 pour une durée de 3 ans reconductible.

COMBIEN ÇA COÛTE ?

Un **coût maîtrisé** et compensé par des **économies générées** :

- commune - 2000 habitants : **0,70€/habitant/an.**
- commune + 2000 habitants : **1€/habitant/an.**

En
partenariat
avec



MISSION EN 4 ÉTAPES ET ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ



INVENTAIRE ET BILAN ÉNERGÉTIQUE

- > **Adhésion** au service **soumise à cotisation** : signature d'une convention avec Territoire d'énergie 90.
- > Réalisation d'un **état des lieux du patrimoine** communal (bâtiments et éclairage public) se basant sur une visite terrain et sur l'analyse des factures d'énergie des 3 dernières années.
- > **Analyse** du comportement énergétique de la commune.
- > Réalisation de relevés de terrain : thermographie, campagne de mesure de température, de CO2.
- > Identification des gisements potentiels d'**économies et des actions possibles**.



PASSER À L'ACTION

- > **Engagement de la commune** vers les solutions proposées :
 - actions à court terme : programmation de l'éclairage, régularisation du chauffage, optimisation tarifaire des contrats de fourniture d'énergies.
 - actions à moyen terme : travaux d'isolation, remplacement des systèmes de chauffage.
 - actions complémentaires : projet d'énergies renouvelables et d'électromobilité (bornes de recharge).
- > **Intervention adaptée aux besoins et moyens** de la commune : plan de financement et plan d'actions sur mesure, soutien dans leur mise en œuvre.



ACCOMPAGNER ET VALORISER VOTRE PATRIMOINE

- > Soutien dans l'ensemble des démarches :
 - **accompagnement, aide aux montage de dossiers**, rédaction de cahiers des charges, analyse des offres, suivi ponctuel des chantiers...
 - informations régulières sur les aides en vigueur : subventions, prêts bonifiés, certificats d'économie d'énergie (C2E)...
 - suivi et **optimisation des performances** post-travaux, évaluation des retours sur investissements.
- > **Suivi énergétique** sur 3 ans de l'ensemble du patrimoine.



ANIMER ET SENSIBILISER

- > Information, **animation** et sensibilisation des élus et du personnel communal.
- > **Sensibilisation** des usagers des bâtiments aux enjeux de la transition énergétique.
- > **Valorisation** des actions auprès du grand public.



Syndicat Intercommunal d'Énergies du Territoire de Belfort
Avenue de la gare TGV - La Jonxion 1 - Tour 5 - 90400 MEROUX-MOVAL
contact@territoiredenergie90.fr
Tél. 03.39.03.43.25

www.territoiredenergie90.fr

CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ

UN SERVICE DE PROXIMITÉ POUR UNE POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE EFFICACE

Face à l'augmentation régulière du coût des énergies et aux défis climatiques actuels, maîtriser sa consommation énergétique est devenu un enjeu majeur pour les collectivités.

Si la plupart souhaitent s'engager dans cette démarche, elles manquent parfois de moyens humains et financiers pour y parvenir. C'est dans ce contexte que Territoire d'énergie 90 propose aux communes du département un dispositif d'accompagnement personnalisé et reconnu : le Conseil en Energie Partagé (CEP).

Il a pour vocation d'accompagner les communes à élaborer une politique énergétique autour de la rénovation de leur patrimoine (bâtiments et éclairage public) et des énergies renouvelables. Le CEP fournit un conseil objectif, indépendant et sur mesure.

Cette mission s'inscrit dans l'engagement de Territoire d'énergie 90 à ancrer notre département dans la transition énergétique et à mobiliser l'emploi local.



EXPERTISE



ÉCONOMIE



EFFICACITÉ



NEUTRALITÉ

LE CONTEXTE

➔ Un défi pour les collectivités

Etant consommatrices, distributrices voir productrices d'énergie, toutes les collectivités ont un **rôle à jouer dans la transition énergétique**. Elles se doivent de répondre aux défis énergétiques et climatiques et d'adopter une **conduite exemplaire**.

En parallèle, elles font face à des coupes budgétaires importantes et doivent **réduire leurs dépenses**.

LE CEP, C'EST QUOI ?

➔ Accompagner les élus

Créé par l'ADEME, le "Conseil en Énergie Partagé" est un **service de proximité** qui consiste à partager et **mutualiser les compétences en énergie** d'un technicien spécialisé.

Il s'adresse aux **collectivités** de moins de 10 000 habitants qui ne disposent **pas de ressources** humaines et financières **suffisantes** en interne.

LES OBJECTIFS

➔ Optimiser ses consommations

Le CEP propose à ses adhérents un service sur mesure, avec la mise en œuvre d'**actions efficaces et rentables pour réduire leurs consommations d'énergie** tout en améliorant le confort de ses usagers.

➔ Valoriser son patrimoine

Aider chaque commune à **maîtriser ses dépenses énergétiques** et à élaborer une stratégie de **rénovation** de son patrimoine, mais aussi une stratégie de **développement des énergies renouvelables**, les deux allant de pair.

➔ Anticiper les évolutions

Le CEP met en réseau élus et personnel technique. De manière régulière, il les invite à des visites de travaux exemplaires et leur **assure une veille réglementaire et financière**.

CONTACT

Interlocuteur 

Valentin BOILLON
vboillon@territoiredenergie90.fr
Tél. 03.39.03.43.29

CHIFFRES CLÉS DES DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES COMMUNALES*



76%
Bâtiments



18%
Éclairage public



5%
Budget de
fonctionnement



50€
Par habitant/an

COMMENT ADHÉRER ?

Signature d'une convention entre la commune et Territoire d'énergie 90 pour une durée de 3 ans reconductible.

COMBIEN ÇA COÛTE ?

Un **coût maîtrisé** et compensé par des **économies générées** :

- commune - 2000 habitants : **0,70€/habitant/an.**
- commune + 2000 habitants : **1€/habitant/an.**

En
partenariat
avec



MISSION EN 4 ÉTAPES ET ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ



INVENTAIRE ET BILAN ÉNERGÉTIQUE

- > **Adhésion** au service **soumise à cotisation** : signature d'une convention avec Territoire d'énergie 90.
- > Réalisation d'un **état des lieux du patrimoine** communal (bâtiments et éclairage public) se basant sur une visite terrain et sur l'analyse des factures d'énergie des 3 dernières années.
- > **Analyse** du comportement énergétique de la commune.
- > Réalisation de relevés de terrain : thermographie, campagne de mesure de température, de CO2.
- > Identification des gisements potentiels d'**économies et des actions possibles**.



PASSER À L'ACTION

- > **Engagement de la commune** vers les solutions proposées :
 - actions à court terme : programmation de l'éclairage, régularisation du chauffage, optimisation tarifaire des contrats de fourniture d'énergies.
 - actions à moyen terme : travaux d'isolation, remplacement des systèmes de chauffage.
 - actions complémentaires : projet d'énergies renouvelables et d'électromobilité (bornes de recharge).
- > **Intervention adaptée aux besoins et moyens** de la commune : plan de financement et plan d'actions sur mesure, soutien dans leur mise en œuvre.



ACCOMPAGNER ET VALORISER VOTRE PATRIMOINE

- > Soutien dans l'ensemble des démarches :
 - **accompagnement, aide aux montage de dossiers**, rédaction de cahiers des charges, analyse des offres, suivi ponctuel des chantiers...
 - informations régulières sur les aides en vigueur : subventions, prêts bonifiés, certificats d'économie d'énergie (C2E)...
 - suivi et **optimisation des performances** post-travaux, évaluation des retours sur investissements.
- > **Suivi énergétique** sur 3 ans de l'ensemble du patrimoine.



ANIMER ET SENSIBILISER

- > Information, **animation** et sensibilisation des élus et du personnel communal.
- > **Sensibilisation** des usagers des bâtiments aux enjeux de la transition énergétique.
- > **Valorisation** des actions auprès du grand public.



Syndicat Intercommunal d'Énergies du Territoire de Belfort
Avenue de la gare TGV - La Jonxion 1 - Tour 5 - 90400 MEROUX-MOVAL
contact@territoiredenergie90.fr
Tél. 03.39.03.43.25

www.territoiredenergie90.fr